LES PAYS DU NORD BONS ÉLÈVES
Après l'affaire Khashoggi, la Norvège, la Suède, les Pays-Bas et l'Allemagne ont cessé leurs ventes d'appareils militaires à la coalition arabe dirigée par l'Arabie saoudite.

11
C'est, en milliards d'euros, le nombre de commandes d'armes passées par l'Arabie saoudite à la France pour les 9 prochaines années.

DÉMOCRATIE

Face à l'industrie militaire, notre République désarmée

Malgré des frappes tuant des civils, la France continue de vendre et de livrer des armes à la coalition arabe au Yémen. Le débat public sur la question est pour l'heure bâillonné.

« *L'ordre d'arrêt, pour les exportations d'armes autorisées vers l'Arabie saoudite, est prolongé de six mois jusqu'au 30 septembre 2019.* » Publié jeudi soir, ce communiqué du gouvernement allemand a eu l'effet d'une bombe du côté de Londres et de Paris. L'ambassadrice de France en Allemagne, Anne-Marie Descôtes, a aussitôt dégainé, ciblant le caractère « *imprévisible de la politique allemande d'exportations d'armes* ». Les représentants de grands groupes de l'armement hexagonaux n'auraient pas dit mieux.

Des composants cruciaux produits outre-Rhin participent en effet de la fabrication d'armes françaises et britanniques à destination de la coalition arabe au Yémen ; la non-production, ou livraison, des premiers empêche de facto la vente des secondes, synonyme d'un manque à gagner de plusieurs milliards d'euros !

France insoumise et communistes ont tenté d'alerter sur le sujet

Certes, on ne sera pas assez naïf pour croire que Berlin (voir encadré) a renouvelé le gel de ses ventes d'armes en direction de Riyad pour le seul respect des droits humains afférents au traité sur le commerce des armes (TCA). Une bataille politique entre les sociaux-démocrates, d'un côté, et les chrétiens-démocrates d'Angela Merkel, de l'autre – favorables à la reprise de ces ventes malgré une opinion publique contraire –, reste la principale raison de cette prolongation. Pour rappel, Berlin avait décrété cet embargo une première fois il y a six mois, après l'assassinat de Jamal Khashoggi – journaliste saoudien tué et démembré dans le consulat d'Arabie saoudite à Istanbul, le 2 octobre 2018.

Bien que critiquable, l'épisode berlinois montre en revanche que des mécanismes démocratiques perdurent encore en Allemagne concernant les ventes d'armes… et rappelle qu'en France, ce n'est pas tout à fait le cas. Depuis le début la guerre au Yémen, en mars 2015, qui a coûté la vie à plus de 10 000 personnes et affamé 20 millions d'autres, soit 80 % de la population, aucun débat parlementaire digne de ce nom sur le sujet ne s'est imposé dans l'espace public français. À plusieurs reprises, députés et sénateurs communistes ont tenté d'alerter sur le sujet. En juin 2018, la France insoumise avait demandé la création d'une commission d'enquête sur les ventes d'armes françaises à l'Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis. En février 2019, le député non inscrit Sébastien Nadot, ancien LaREM, a déposé une plainte contre la France auprès de la Commission européenne « *pour manquement au droit de l'Union européenne* ». En vain.

« Des traditions liées à la nature même de la Ve République »

Une forme de tabou semble s'être institué dans les plus hautes sphères de l'État dès lors que l'on veut aborder le sujet de la vente d'armes aux pays de la coalition arabe au Yémen. La présidence de la République comme le gouvernement se cachent derrière le voile opaque de la Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre. Une fois par an, ce comité commet un rapport donnant quelques éléments sur la situation. « *Mais le fonctionnement de cette institution se heurte à des traditions liées à la nature même de la Ve République* », dénonçait en mai 2018 dans nos colonnes Benoît Muracciole, président de l'Association sécurité éthique républicaines, qui vient de déposer pour la première fois dans le pays un recours administratif contre l'État pour ventes d'armes illicites à la coalition arabe. En France, l'épineuse question des ventes d'armes est circonscrite aux ministères de la Défense et des Affaires étrangères. « *Une trentaine de membres des deux départements se réunissent tous les mois sur ces sujets, notamment concernant les pays destinataires qui posent problème. Ils discutent à partir des rapports des services de renseignements et accumulent de l'expertise. Mais, lorsqu'il y a opposition, le premier ministre doit trancher* », rappelle le militant. Ce qui n'arrive jamais. Alors qu'aucun texte ne le stipule, c'est le président de la République en personne qui, in fine, clôt le débat. Au pays des droits de l'homme, c'est donc Emmanuel Macron, comme ce fut le cas avant lui de François Hollande – grand initiateur de la politique de rapprochement de la France avec l'Arabie saoudite via son super-VRP de la défense, Jean-Yves Le Drian –, d'user ou non de son droit de veto pour telle ou telle transaction.

Une forme de tabou s'est institué dans les plus hautes sphères de l'État.

La France n'est cependant pas seule parmi les puissances occidentales à connaître des problèmes de démocratie dès lors qu'il s'agit de respecter le TCA. Parmi les 87 États qui ont ratifié le traité – dont le Royaume-Uni, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, le Japon, au contraire des États-Unis, de la Russie, de la Chine ou encore d'Israël – bon nombre ne le respectent pas. En cause, le chantage à l'emploi brandi de manière systématique par les gouvernants avec parfois, comme ce fut le cas récemment en Espagne, un calendrier électoral caché.

En septembre 2018, la bonne volonté du jeune gouvernement socialiste espagnol s'est heurtée violemment au mur de la Realpolitik. Après avoir annoncé son refus de livrer 400 bombes à tête chercheuse à l'Arabie saoudite, Madrid recevait, dès le lendemain, une notice de la monarchie wahhabite menaçant d'annuler un autre contrat de 1,8 milliard d'euros pour la construction de cinq corvettes par Navantia en Andalousie. À quelques mois d'élections régionales sur cette terre historiquement socialiste, et avec 6 000 emplois en jeu dans ce contrat, Pedro Sanchez a préféré céder. Un calcul malheureux. Quelques mois plus tard, l'extrême droite entrait dans le gouvernement andalou… Un exemple que les dirigeants de France et d'ailleurs seraient bien inspirés de ne pas suivre à quelques mois d'élections européennes inquiétantes. •

STÉPHANE AUBOUARD

LA SEMAINE DERNIÈRE, UN NOUVEAU BOMBARDEMENT D'HÔPITAL AU YÉMEN A CAUSÉ LA MORT DE 8 PERSONNES, DONT 4 ENFANTS.

Le 8 avril 2018, à l'aéroport du Bourget à Paris, Mohammed ben Salmane. Bandar Al-Jaloud/AFP

CHEFFE DES ARMÉES NAÏVE

« Les armes françaises vendues à l'Arabie saoudite n'étaient pas censées être utilisées au Yémen. »
Florence Parly Ministre de la Défense

L'UE, NUMÉRO 1 CHEZ LES SAOUD

Près de 60 % de l'armement saoudien proviennent d'Europe. Entre 2001 et 2015, les entreprises européennes ont exporté pour 57 milliards d'euros d'armements vers le royaume wahhabite.

RP de la défense, Jean-Yves Le Drian, accueille en grande pompe le prince saoudien

«Quand les parlements sont impuissants, il reste les tribunaux»

L'ancien parlementaire et juriste québécois Daniel Turp dénonce l'inertie démocratique sur le commerce illégal de matériels de guerre, et rappelle que des outils de droit existent pour lutter contre ce fléau.

Quels outils juridiques peuvent aujourd'hui empêcher les États et les grands groupes de procéder à des ventes d'armes illégales?

DANIEL TURP Des leviers existent que la société civile doit connaître. Il est possible de convoquer les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique, auxquels les grandes puissances occidentales adhèrent. Dans ses statuts, il est stipulé qu'une entreprise doit éviter d'être la cause d'incidences négatives sur les droits de l'homme ou d'y contribuer, et que cette même entreprise doit parer à ces incidences lorsqu'elles surviennent. Le traité du commerce des armes, signé par de grandes puissances industrielles comme la France, doit être systématiquement rappelé. Concernant les ventes d'armes aux pays de la coalition arabe au Yémen, l'article 6 de ce traité est sans ambiguïté : « *Un État partie ne doit autoriser aucun transfert d'armes classiques (...) s'il a connaissance, lors de l'autorisation, que ces armes ou ces biens pourraient servir à commettre un génocide, des crimes contre l'humanité, des violations graves des conventions de Genève de 1949.* » Dans ce cas, les ventes et les transferts doivent théoriquement cesser. Il faut aussi contourner une forme d'hypocrisie sémantique entre civil et militaire. Ici au Canada, concernant les entreprises Pratt & Whitney et Bell Helicopter Textron, dont la production est destinée aux flottes de guerre, aucune licence officielle du gouvernement canadien n'est nécessaire. Ce matériel est initialement conçu pour le civil. Mais certains de ces composants sont ensuite utilisés pour assembler des armes d'attaque fabriquées aux États-Unis, liés au Canada par l'accord sur le partage de la production de défense, véritable libre-échange de l'armement.

YPBO/News.com/SIPA

Daniel Turp
Juriste et professeur titulaire à la faculté de droit de l'université de Montréal

Des actions judiciaires sont-elles néanmoins possibles en Europe ou ailleurs?

DANIEL TURP Face à l'inertie de certains parlements, il reste les tribunaux. Il y a en ce moment même plusieurs recours dans le monde. Au Royaume-Uni, en Belgique, aux États-Unis – j'en ai moi-même intenté ici au Canada –, mais aussi des recours de nature pénale en Italie, où des poursuites sont engagées contre une entreprise privée et contre des responsables politiques. En France, l'association Action sécurité éthique républicaines a saisi le tribunal administratif de Paris pour amener les juges à constater les responsabilités réelles de la France au Yémen, et les convaincre que ses engagements internationaux ont été violés dès lors que des armes vendues à des pays pouvant les utiliser contre des civils est un fait reconnu. Ces juridictions nationales ont le pouvoir de faire que certaines ventes d'armes cessent et que l'État respecte ses obligations internationales.

Qui est visé par ces recours? L'État, les entreprises qui exportent, ou les contrats eux-mêmes?

DANIEL TURP Ces recours concernent l'État ou les autorités responsables de l'émission de délivrances de licences d'exportation. Ces autorisations permettent à des grands groupes de l'armement de les exporter vers des pays où l'on sait que les droits fondamentaux ne sont pas respectés. Ces recours visent à faire annuler ces permis et empêcher que ces armes n'arrivent à destination. Mais il faut internationaliser cette lutte. C'est le sens de l'action que nous menons, moi-même et le spécialiste belge en droit de l'armement Éric David, qui allons publier un document destiné à être signé par d'autres professeurs et juristes du monde entier. ●

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR S. A.

BERLIN POURRAIT VENDRE SES PATROUILLEURS À FRONTEX

La décision prise en fin de semaine dernière par l'Allemagne de prolonger le gel de ses ventes d'armes en direction des pays de la coalition arabe au Yémen devait se heurter au mécontentement de plusieurs de ses entreprises. Qu'à cela ne tienne ! D'après certains observateurs, Berlin aurait déjà envisagé de vendre les patrouilleurs non livrés à l'Arabie saoudite à l'Agence européenne de gardes-côtes (Frontex), chargée de la gestion des frontières extérieures de l'espace Schengen. Par ce tour de passe-passe, Berlin espère ainsi récupérer de l'argent européen afin de dédommager ses propres entreprises !

L'événement

Paix = travail, le théorème de la CGT Thales

Face au chantage à l'emploi, le syndicat milite pour une production ciblée respectant le traité du commerce des armes, et promeut une ouverture vers le civil via l'industrie médicale.

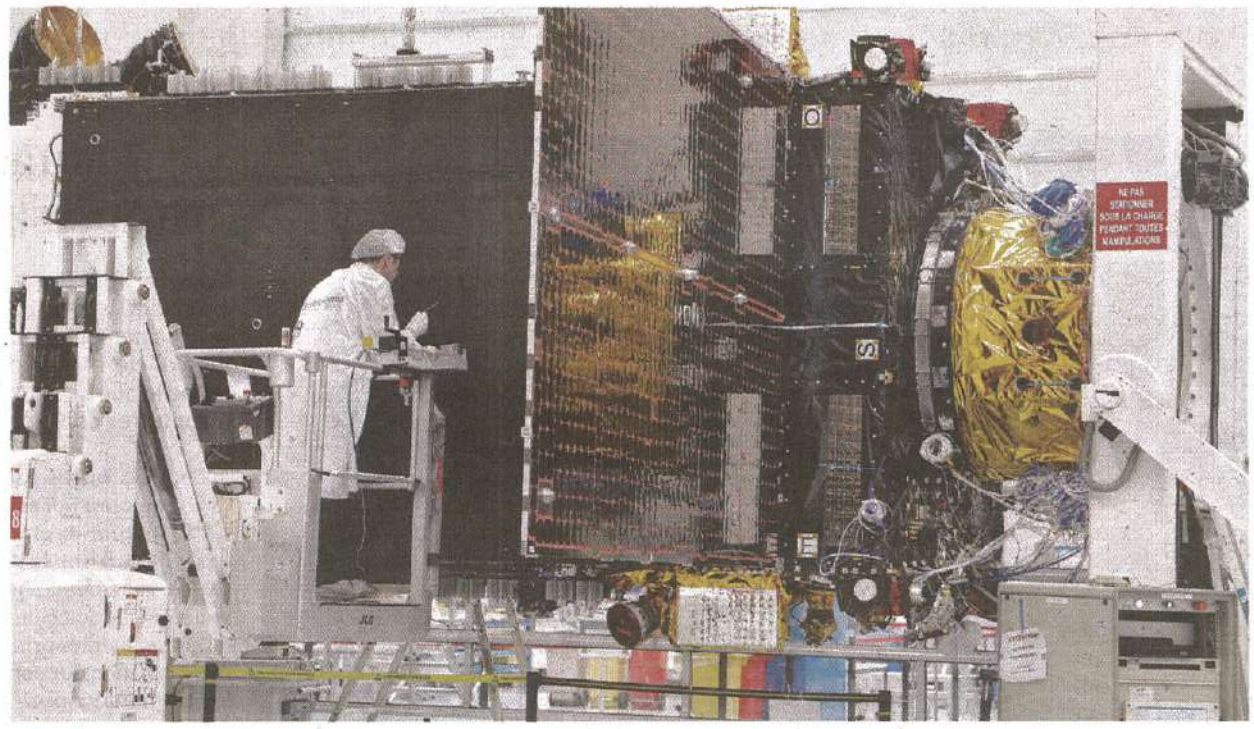

Le satellite Inmarsat S-Band/Hellas Sat 3 à l'usine de Thales Alenia Space, à Cannes. Éric Gaillard/File Photo/Reuters

Travailler chez Thales et militer pour la paix, l'équation peut paraître difficile à résoudre. C'est pourtant le pari que le syndicat CGT du géant français de l'aérospatiale et de la défense a décidé de faire, il y a une dizaine d'années. Avec un objectif double : mettre en balance l'aspect éthique lié à la production de composants militaires et la défense des travailleurs ; et, dans un second temps, proposer des solutions économiques et commerciales pour contrecarrer le chantage à l'emploi brandi de façon systématique par les gouvernements successifs.

Cette position a pu aussi se renforcer depuis qu'au niveau national, la CGT a osé, il y a deux ans, questionner la primauté de l'emploi sur la paix. « *Ce choix pacifiste est loin d'être antinomique avec notre cœur de métier* », confie à *l'Humanité* Gregory Lewandowski, délégué CGT chez Thales, « *il y a des besoins concernant notre propre défense nationale comme il y en a pour les missions de maintien de la paix dans le monde. Les commandes ne manquent pas. Il s'agit donc de limiter notre production à la protection des populations suivant les recommandations de l'ONU et cela passe nécessairement par le respect du traité sur le commerce des armes* ». Aussi, les ventes et les transferts de matériel militaire aux pays de la coalition arabe au Yémen, alors même que des rapports de l'ONU et d'ONG documentent régulièrement sur des actions armées faisant des victimes civiles, posent-ils question au sein de l'entreprise. « *Nous avons interpellé notre PDG sur le sujet, mais les réponses n'ont pas été à la hauteur de l'enjeu,* reprend Gregory Lewandowski. *Il nous a clairement fait entendre que la destination des armes et leur usage n'étaient pas son problème ; que Thales se devait d'être compétitif pour préserver nos emplois et qu'être compétitif passait par la seule et unique vente de nos matériels à des fins militaires.* » Une posture sclérosée qui ne facilite guère la prise de conscience des salariés et freine la possibilité de porter des alternatives, notamment dans le civil. « *Aujourd'hui, la vie de gamins qui meurent sous les bombes saoudiennes de l'autre côté de la mer Rouge est loin d'être le premier souci des ouvriers comme des ingénieurs. Mais, peu à peu, nous réussissons à nous faire entendre.* »

L'axiome qui se présente à la CGT Thales pourrait se définir comme suit : comment faire pour que les technologies développées dans le cadre des affaires militaires et payées pour partie par l'argent public – notamment pour la recherche – puissent être utilisées dans le civil pour compenser les pertes éventuelles sur le marché de l'armement ? « *Des possibilités existent. Par exemple, des systèmes électroniques qui servent à faire communiquer entre elles l'ensemble des armées de l'Otan pourraient servir en France dans le cadre de l'industrie médicale. Notre pays a un besoin crucial de faire communiquer tous les systèmes informatiques des hôpitaux afin de transmettre des informations* », explique le syndicaliste.

« Ce choix pacifiste est loin d'être antinomique avec notre cœur de métier. »

GREGORY LEWANDOWSKI
DÉLÉGUÉ CGT CHEZ THALES

Autre exemple : des systèmes d'aides à la visualisation pour les chasseurs qui aujourd'hui ne servent qu'à des frappes militaires pourraient très bien être utilisés pour les opérations chirurgicales afin d'aider les médecins, via la réalité augmentée. « *Mais encore faut-il faire le choix d'aller chercher des clients avec lesquels on n'a pas l'habitude de travailler. Savez-vous qu'en France, il n'y a aucun fabricant de scanners ou d'IRM, alors que Thales en possède le savoir-faire ?* » Autant de possibilités qui sont aujourd'hui sacrifiées par l'inertie étatique, alors même que ces projets portés par la CGT devant le comité national de l'industrie, au sein duquel des commissions stratégiques de filières médicales opèrent, ont récemment été retenus.

Contre toute raison – tant éthique qu'économique –, la France et les grands groupes de l'industrie de l'armement et du renseignement comme Thales préfèrent donc aujourd'hui miser sur le tout militaire. Une politique court-termiste qui a des conséquences sur l'emploi. Les délocalisations récentes en Inde ou à Abu Dabi de plusieurs secteurs du géant français de l'aérospatiale illustrent parfaitement cette gabegie. « *Il faut savoir qu'une telle stratégie touche l'ensemble des Français, reprend Gregory Lewandowski, car outre le manque à gagner en matière de rentrées fiscales, ces délocalisations entraînent aussi des pertes d'emplois en France. Beaucoup de sous-traitants mettent la clé sous la porte quand un secteur délocalise. Enfin, et ce n'est pas le moindre des problèmes, ce genre de décision aboutit à une perte de savoir faire, et in fine, à un affaiblissement constant de notre souveraineté nationale.* »

STÉPHANE AUBOUARD

SOUSCRIPTION EXCEPTIONNELLE

Mobilisation pour l'Humanité

JE VERSE ..... EUROS

Votre don vous donne droit à une réduction d'impôt de 66 %, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

NOM / PRÉNOM

ADRESSE

VILLE CODE POSTAL

E-MAIL TÉLÉPHONE

HQ 22652/2019

Je libelle mon chèque à l'ordre de : Presse et Pluralisme « Souscription Humanité ». **Je retourne ce coupon complété et accompagné de mon chèque à :** L'Humanité / Secrétariat du directeur, 5, rue Pleyel, Immeuble Calliope - 93528 Saint-Denis Cedex.